

CHAMPIONNAT MOTOCROSS UFOLEP EX-RHÔNE-ALPES

AVENANT AU REGLEMENT 2018 du 28/05/2018

QUALIFICATION DES PILOTES POUR LE STF

Suite à l'annulation de la course de L'ABERGEMENT de CUISERY du 28 mai 2018, et afin de ne pas priver de la qualification au STF des pilotes qui s'étaient engagés à cette course, les dispositions suivantes seront appliquées:

1- La moyenne des points marqués pour les deux autres courses les plus proches (GRIEGES et VARENNES) sera attribuée pour la course de L'ABERGEMENT à l'ensemble des pilotes qui s'étaient engagés à cette course.

2- Seront retenus pour la qualification au STF:

a) Les résultats des trois courses les plus proches : GRIEGES - L'ABERGEMENT de CUISERY-VARENNES.

b) Les trois meilleurs résultats pour les pilotes engagés pour les quatre courses proposées par le calendrier Rhône-Alpes.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

** Selon les directives de la dernière réunion de la commission et en vertu de l'accord convenu avec la Région Bourgogne / Franche-Comté, le calendrier Rhône-Alpes comprend les trois courses les plus proches: Grièges, l'Abergement de Cuisery, Varennes.*

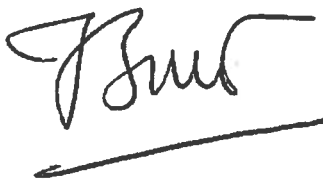
** Une quatrième course facultative, Ternant, a été ajoutée pour satisfaire le souhait de certains pilotes du MC des Princes qui ne voulaient pas se rendre à Grièges. Cette situation a évolué puisqu'en 2018, ces pilotes ont participé à la course de Grièges. Le prochain calendrier devrait tenir compte de cette évolution.*

** En dehors du calendrier Rhône-Alpes et hors qualification pour le STF, les pilotes qui le souhaitent ont la possibilité de participer aux autres courses organisées par la Région Bourgogne, dans la mesure où leur demande d'engagement est acceptée.*

Le secrétaire de la commission

L'UFOLEP de SAVOIE, pour Validation,

J.Claude BODEVIN



ok



UFOLEP SAVOIE
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ufolep@savoie.fr
03 78 21 13 33